



*Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières*  
(SIEVA)

Chavanne – 69430 Beaujeu - ☎ 04 74 04 81 36 – [www.sieva.me](http://www.sieva.me)  
– @ [sieva.beaujeu@free.fr](mailto:sieva.beaujeu@free.fr)

## Procès-Verbal du comité syndical du 11 octobre 2016

Nombre de Membres en exercice au jour de la séance : 30 Présents : 20

Président : M. JOUBERT Claude

Secrétaire de séance : M Fessy Serges

Date de convocation : 29 septembre 2016

### Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation Procès - Verbal de la dernière séance
- Stratégie travaux
  - o Extension des réseaux d'eau potable
  - o Opération Pliocène
  - o rehaussement des puits
- Points d'information :
  - o Actualités du moment : loi NOTRe et compétence AEP à l'horizon 2020
  - o Autres points : subventions, études, travaux, communication, coopération décentralisée, personnel
- Questions diverses

### Quelques dates :

- Tous les jeudis à 13h30 : réunion du chantier station de traitement de Taponas
- 3 novembre 2016 : fonçage sous l'Ardières au niveau de Montmay rive Quincié en Beaujolais ou du château des Vierres rive Lantignié
- 14 novembre 2016 : négociation pour l'opération télérelève
- 7 décembre 2016 : bureau syndical
- 14 décembre 2016 : comité syndical et clôture convivial de l'exercice 2016

M le Président excuse MM Fayard et Cimetière.

Marie-Laure NESME excuse MM Taguet, Cancela, Perret et Tournissoux

M le Président remercie MME Gavaille de sa présence.

M le Président confirme le remplacement prochain de M Michel Grosjean (Départ en retraite début 2017) par M Stéphane Maestracci qui précise être déjà sur place en alternance avec Anse, M le Président prend note de cette anticipation et de ce tuilage qui est important pour le syndicat et ses usagers.

M le Président propose au comité de dérouler l'ordre du jour.

### ***Approbation procès-verbal du comité syndical précédent***

M le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du comité du 19 juillet 2016 :

- Approbation Procès - Verbal de la dernière séance
- Etude des surconsommations
- Classement des offres pour l'étanchéité des réservoirs du syndicat
- Classement des offres pour le renforcement du poste de transformation électrique de Taponas
- Rapport annuel du délégataire SUEZ et rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'année 2015
- Points d'information (subventions, loi NOTRe, consultation, communication)
- Points d'information sur les études
- Point d'information sur les travaux
- Questions diverses

Pas de remarque, il est adopté à l'unanimité.

## 1. Point spécifique sur la programmation travaux

Daniel Michaud présente au comité quelques points particuliers du programme de travaux.

Les supports de présentation sont transmis en annexe du présent PV.

### *Extension des réseaux d'eau potable*

Une présentation complète est faite au comité de la problématique des 2 demandes d'extensions en cours : Delphins et Pétassé sur Chénelette et Cime de Cherves sur Quincié en Beaujolais.

Les délégués de Chénelette apportent des explications précises, à savoir qu'il y a 2 nouveaux usagers pour Delphins qui souhaitent l'eau potable le plus rapidement possible et qu'il y a 1 seul usager pour Pétassé qui souhaitera l'eau potable plus tard en adéquation avec l'avancement de son projet de gîte.

La question de la qualité est évoquée par M Sylvain Sotton, il est précisé qu'en prenant l'exemple de Delphins et Pétassé le volume de la canalisation représente environ 1m<sup>3</sup> donc avec une consommation, même peu importante, le renouvellement est suffisant.

M Daniel Michaud rappelle que l'un des objectifs du syndicat est de desservir le plus d'usagers possible, même quand ils sont un peu éloignés, tout en restant prudent et en étudiant chaque cas afin de ne pas prendre d'engagement irréaliste.

Il est confirmé que le syndicat n'a aucune obligation en dehors des zones de desserte inscrite au schéma directeur ; auparavant les écarts étaient bien aidés financièrement (80%), ce qui n'est plus le cas (0 aides).

M Daniel Michaud précise qu'il conviendrait dans tous les cas que le syndicat reçoive une demande officielle (courrier), ce que de nombreux élus approuvent.

Il est confirmé sur le plan technique qu'il ne faut absolument pas réaliser une antenne par anticipation afin d'éviter des zones mortes et le risque d'avoir construit pour rien si le projet ne se réalise pas.

M le Président demande le coût des branchements particuliers, il est répondu entre 1.300 et 1.500 euros ht par branchement.

M Serges Fessy rappelle la règle des 100 m concernant les branchements qui peut être un argument pour faire participer les demandeurs. Il est confirmé que cette règle s'applique que pour les cas de branchements et non de canalisation ; cela induit qu'ultérieurement il ne sera pas possible d'étendre plus le réseau ou de raccorder de nouveaux usagers car un branchement est par nature privé.

M Serges Fessy demande la justification du diamètre 63 pour l'antenne cimes de Cherves, il est précisé que ce diamètre permettra d'assurer un débit et une pression suffisante au droit de l'habitation à desservir en limitant les pertes de charges. Il est confirmé que l'obligation du syndicat est de desservir à un minimum de 1 bar et qu'avec les récents travaux faits sur Quincié en Beaujolais cela est techniquement possible.

M Jean-René Lapalus demande si le projet de renforcement (en amont de l'extension cimes de Cherves) permettra d'améliorer la défense incendie sur le secteur. Il est confirmé que la défense incendie sera améliorée mais pas rendue conforme au 60m<sup>3</sup>/h, d'où l'intérêt de garder les serves actuelles.

Une discussion s'engage, M le Président demande de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le comité à la majorité (1 opposition, 4 abstentions) :

- Souhaite un courrier des abonnés demandant l'eau potable
- Demande à ce que des devis de branchement soient transmis aux usagers concernés par Suez Lyonnaise des Eaux
- Une fois la demande reçue et le devis de branchement signé, approuve la réalisation de l'extension cimes de Cherves sur la commune de Quincié en Beaujolais
- Une fois la demande reçue et les devis de branchement signés, approuve la réalisation de l'extension Delphins sur la commune de Chénelette
- Confirme que toutes les demandes d'extensions seront étudiées au cas par cas par le comité syndical

### ***Projet de sécurisation, lancement des travaux du Pliocène et demande d'aide***

M le Président fait un bref historique du projet de sécurisation avec les 1ères études sur la nappe du Pliocène datant du début des années 1990. A cette occasion est rappelé aussi les essais de pompage réalisés pendant 6 mois à 60m<sup>3</sup>/h pendant la canicule de 2003.

En ce qui concerne le chantier de la station de traitement, M Daniel Michaud présente l'avancement du chantier de Taponas à partir du reportage photographique fait par Safège et la maquette numérique 3D est montrée au comité. Globalement le chantier se déroule bien et il est rappelé que les réunions de chantiers se déroulent tous les jeudis à partir de 13h30 sur site les délégués sont invités.

La question de l'aménagement des abords est à anticiper : lancer réflexion (périmètre, habitation, clôture, mise à niveau des façades).

Daniel Michaud présente au comité le tracé de la canalisation dit du Pliocène de l'amont vers l'aval. L'existence d'un passage sous la voie ferrée est confirmé au Nord du tracé actuel (suppression du fonçage), mais qui induit un important linéaire supplémentaire ( $\approx 600$  ml) et de nouvelle autorisation, y compris de la SNCF (capacité hydraulique,..).

Michel Mazille demande si une étude comparative a été faite entre le passage par fonçage au plus droit et le détour via le Nord.

Il est précisé que le syndicat ne dispose pas de l'estimation détaillée, toutefois le bureau Safège confirme que cette solution serait plus coûteuse du fait d'un linéaire supplémentaire important et surtout qu'il faudrait solliciter une nouvelle autorisation de la SNCF pour confirmer le droit de passage dans un ouvrage « hydraulique », du coup la préconisation est de ne l'envisager qu'en cas d'impossibilité du fonçage.

Toutefois, afin de disposer du montant financier, Safège pourra nous transmettre une estimation à niveau AVP.

M Hoff, expose au comité que la Mairie de Saint Jean d'Ardières a pensé à profiter du passage de la canalisation de transport du gaz pour réaliser le fonçage du Pliocène en parallèle, ce qui est une solution optimum et a priori la SNCF est favorable :

- La SNCF a officiellement confirmé son accord pour une réalisation en parallèle du fonçage pour la canalisation de transport du Gaz en novembre 2017
- Des précautions sont prévues : réduction de la vitesse, suivi des vibrations,...
- Etablissement d'une convention entre le syndicat et la SNCF
- Réunion de calage programmée le 15 juin 2017 à la Mairie de Saint Jean d'Ardières

Les différents points spécifiques du chantier sont rappelés : passage sous l'autoroute, fonçage sur la RD306, anticipation des travaux de la canalisation de transport du Gaz, fonçage sous la voie ferrée et autorisation de prélèvement.

Il est précisé que l'autorisation de prélèvement est en cours par le bureau CPGF Horizons et qu'elle nécessite un dossier « loi sur l'eau » complet, en effet les autorisations provisoires sont devenues caduques (été 2017) du fait de la non exploitation du forage en place (retard dans la réalisation de l'usine) et que par conséquent il est nécessaire d'en solliciter une nouvelle sur les bases actuelles du projet de sécurisation.

M Daniel Michaud présente spécifiquement la programmation proposée pour les travaux dit du Pliocène avec la stratégie suivante :

- Lancement des travaux de canalisation dès le début de l'année 2017 (prévenir les propriétaires et exploitants auparavant) avec les tronçons situés sur la commune de Taponas jusqu'à la route Sainte Geneviève sur la commune de Saint Jean d'Ardières
- Obtention des autorisations nécessaires pour pouvoir poursuivre de la route Saint Geneviève jusqu'au forage du Pliocène : passage sous la voie ferrée et autorisation de prélèvement dans la nappe du Pliocène (dossier loi sur l'eau)
- Préparation des documents de consultation pour les travaux d'équipements du forage, de raccordements hydrauliques et électriques, du bâtiment d'exploitation ; en tranche optionnelle de création du second forage (secours) et ses équipements

L'objectif est d'avoir achevé l'ensemble de l'opération avant le 1 janvier 2018 afin que l'eau en provenance du Pliocène puisse alimenter la station de traitement pour programmer les essais de traitabilité comme prévu dans l'opération station de traitement de Taponas.

Il est convenu de démarrer sans plus attendre pour tenir les délais.

Il est rappelé que le budget a été prévu en conséquence.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- Approuve la méthodologie ci-avant
- Demande à M le Président de démarrer l'ensemble des travaux nécessaires à l'opération dite du Pliocène

#### *Rehaussement et embellissement des puits*

M Michaud présente au comité l'avancement de la problématique de rehaussement des puits avec les cotes topographiques définitives qui montrent que le problème est pratiquement résolu.



jeu. 22/09/2016 15:21

"GERMAIN Michel (Chargé d'études Risques Naturels) - DDT 69/SPAR/PR"

Tr: Tr: Tr: sieva - réhaussement des puits

À Sylvain MOREL

Cc HARWAL Julie (Chef de Service) - DDT 69/STN; JOURDAIN Stéphane - DDT 69/SPAR/PR

Vous avez répondu à ce message le 22/09/2016 15:22.

Bonjour,

Le règlement du PPRNi Val de Saône - secteur Saône amont- précise (P46) que :  
- "Chaque commune ou groupement de communes devra assurer l'alimentation en eau potable par temps de crue par l'une au moins des ressources disponible ou par tout autre moyen à sa disposition (citernes, bouteilles...) :

- mise hors d'eau et/ou étanchéification des têtes de puits au-dessus de la cote de référence,

- mise hors d'eau des équipements sensibles (pompes, armoires électriques, systèmes de traitement...) au-dessus de la cote de référence ."

La cote de la crue de référence à prendre en compte est celle du PK amont soit **174.97 mNGF**.

- . . .

Le géomètre D. Morel nous a transmis un relevé actualisé de nos 5 puits à Taponas, ci-après les cotes prises sur la dalle supérieure de chacun des puits :

- Puits A : 174,96 mNGF
- Puits B : 174,93 mNGF
- Puits C : 174,93 mNGF
- Puits D : 175,07 mNGF
- Puits E : 174,95 mNGF

Au niveau du PK58 de la rivière Saône (amont de nos puits), les cotes inscrites sur le PPRNi sont : Crue centennale : 174,15 mNGF et Crue de référence : 174,97 mNGF

D'où le delta puits / crue de référence :

- Puits A : - 0,01 m
- Puits B : - 0,04 m
- Puits C : - 0,04 m
- Puits D : + 0,10 m
- Puits E : - 0,02 m

M Daniel Michaud propose de faire appel à un serrurier pour compléter les garde-corps manquants et en parallèle d'en profiter pour protéger les quelques centimètres nécessaires.

M Sylvain Sotton propose que le syndicat écrive à la Préfecture afin de solliciter un régime dérogatoire afin de tenir compte de l'absence de problème réel (4 cm d'écart maximum).

Après en avoir discuté, le comité à l'unanimité approuve la méthodologie ci-avant

#### *Réparation canalisation sous la rivière Ardières*

Il est rappelé les travaux urgents de fonçage sous l'Ardières suite à la casse de la canalisation (accord police de l'eau du 30/06/2016) : démarrage prévu le 25/10 (terrassements préparatoires) pour un fonçage le 3/11/2016 (45ml de PEHD  $\phi$ 200).

Les propriétaires et exploitants sont prévenus par Safège et Suez.

## **2. Points d'information (subventions, loi NOTRe, consultation en cours, communication)**

### *Subventions*

Il est rappelé que le syndicat a soldé le contrat pluriannuel pour solliciter des aides financières dans le cadre du partenariat territorial mis en place par le Département du Rhône, pour mémoire :

- Station de traitement pour un montant total estimé de 6 134 000 € ht.
- Etanchéité des ouvrages pour un montant de 680 000 € : La Chapelle, Les Rochauds, Les Monnets, Santailers, Souzy supérieur ancien, Souzy supérieur récent, Le Mollard, La Ronze, Croix Blanche et Chatillon
- Renouvellement de canalisation pour un montant de 1 279 000 €

Le syndicat attend les réponses du Département du Rhône qui sont annoncées imminentes.

Pour mémoire ; le dossier Pliocène tranche canalisations (demande anticipée à prévoir en 2017).

*Réflexion des collectivités / Département du Rhône dans le cadre du SDCI et loi NOTRe (confer support annexé)*

M le Président transmet la parole à M Serge Fessy qui expose au comité l'avancement de la réflexion en présentant le support établi par le Département du Rhône pour la réunion des élus du 27/09/2016.

M Fessy insiste sur les points sensibles, principalement la gouvernance, la gestion spécifique de proximité et le prix de l'eau et rappelle qu'une commune comme Belleville a un prix de l'eau deux fois moins élevé que celui du SIEVA.

Il est précisé que l'harmonisation du prix de l'eau est en lui-même une question cruciale.

A ce sujet, M le Président rappelle l'Histoire avec à l'époque une proposition de MM Barre et Mercier pour un prix unique de l'eau sur le Département du Rhône qui n'a jamais pu aboutir.

Un support est commenté.

M Serge Fessy précise que la réflexion, initialement prévue sur un territoire vaste à cheval sur 3 communautés de communes, serait maintenant plutôt limité au territoire de la communauté de communes Saône Beaujolais avec l'objectif de profiter des 80% de subventions possibles (appel à projet spécifique de l'agence de l'eau) pour étudier les différentes solutions possibles.

Il est confirmé que les ventes d'eau entre collectivités ne sont pas un véritable obstacle et qu'elles sont déjà en place via des dispositifs de conventions de vente en gros (VEG).

#### *Travaux de renouvellement*

M le Président passe la parole à M Daniel Michaud puis au bureau d'études Safège pour présenter l'avancement des travaux en cours (confer support annexé) :

M Michel Mazille demande pourquoi les travaux réalisés au niveau du quartier de Bel Air. Il est dit qu'idéalement le syndicat préfère réaliser des secteurs entièrement mais que parfois au vu du budget annuel du renouvellement de 600.000 € et des besoins nombreux sur les 15 communes, il est nécessaire de procéder à des découpages d'opportunités tout en essayant d'être le plus optimum possible.

M Sylvain Sotton confirme qu'il préfère que le syndicat priorise les travaux sur la montée des Etoux sur Beaujeu afin que la commune puisse poursuivre son programme d'assainissement et ses travaux de voirie. Safège précise que l'étude est en cours et sera bientôt livrée.

M Ringuet dit que quelques branchements en Plomb sont encore présents sur la commune de Villié-Morgon, il est demandé au maître d'œuvre avec l'aide de l'exploitant de vérifier car le programme sur cette commune semblait achevé.

Il est précisé qu'il reste encore beaucoup de branchements Plomb sur le syndicat ( $\approx 1.300$ ).

M Mazille demande à Safège quelques précisions sur la problématique du rejet en Saône de la station de traitement de Taponas.

Il est confirmé que le porté à connaissance a été transmis complet aux services de l'état et qu'un avis du service paysage de la DREAL est attendu.

*Postérieurement au comité : accord du service paysage pour le rejet en Saône*



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES  
PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Rhône-Alpes

Unité départementale de  
l'architecture et du  
patrimoine du Rhône  
et de la Métropole de Lyon

Syndicat Intercommunal des Eaux de la vallée d'Ardières  
Chavanne  
69430 BEAUJEU

Affaire suivie par :  
Laurence BILLONNET

Tél. (33) [0]4 72.26.59.70  
Courriel :  
laurence.billonnet.esig@culture.gouv.fr  
Réf. : CH/VM-4085/16-CRA

#### **AUTORISATION DE TRAVAUX**

**situés en site classé**

Adresse des travaux : Taponas  
espace protégé : Site classé du Val de Saône

**L'Architecte des Bâtiments de France,**

Vu le code de l'environnement, l'article L341-1 et L341-10 repris dans l'article L630-1 du code du patrimoine;  
vu l'arrêté préfectoral n°06-2041 en date du 26 mai 2008 donnant délégation de signature à Monsieur  
FRANCESCHINI, Chef du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine ;  
vu la demande d'autorisation citée ci-dessus, du **18 avril 2016**, pour **des travaux de mise en place d'un  
rejet en Saône**, sis Taponas au droit de la parcelle 60, reçue dans nos services le **12 octobre 2016**

#### **ARRETE**

L'autorisation est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée

A Lyon le 21 octobre 2016

Pour le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,  
par délégation, le Directeur Régional des Affaires Culturelles,  
par subdélégation, le chef du Service Unité départementale  
de l'Architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de  
Lyon,

L'architecte des Bâtiments de France

  
Pierre FRANCESCHINI

#### *Communication*

M le Président passe la parole à M Sylvain Sotton pour un point sur la communication.

M Sylvain Sotton expose au comité l'avancement du travail :

- poursuite et consolidation du site internet
- 1<sup>er</sup> devis avec M Desvigne pour une campagne aérienne à lancer avant fin octobre pour profiter des couleurs de la vigne (en attente de la date)
- Carte interactive 3D : le service cartographie de la CCSB nous confirme ne pas faire de la 3D à ce jour et nous précise que les coûts sont élevés pour avoir des rendus de qualité.

M Sylvain Sotton précise que le thème de la prochaine lettre INF<sup>3</sup>EAU est prévu sur la prévention des fuites mais qu'il pourra aussi être adjoint une INF<sup>3</sup>EAU spécifique télérelève une fois la décision prise par les élus.

M Sylvain Sotton demande aussi que soit systématiser des panneaux de chantier de communication donnant une bonne image du syndicat.

### 3. Questions diverses

Prime annuelle M Sylvain Morel

M le Président sollicite une décision du comité quant au renouvellement annuel de la prime de M Sylvain Morel.

Le comité après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide du versement d'une prime annuelle de 1.500 euros nets à M Sylvain Morel jusqu'à nouvelle décision prise par délibération
- Demande à M le Président de signer tous les documents nécessaires au versement de cette prime.

MME Marie-Laure Nesme présente une Décision Modificative au comité qui l'accepte à l'unanimité, soit une régularisation du chapitre budgétaire 042 de 100 euros vue avec le trésorier :

Diminution D675 et augmentation du D678.

Le comité après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Demande à M le Président de signer la décision modificative.

La date du 14 décembre 2016 est programmée pour le dernier comité de l'année et son moment de convivialité (l'écume gourmande à Cercié).

M le Président remercie MME Gavaille de sa présence et l'invite pour le prochain comité et son dîner.

*L'ordre du jour clos, la séance est levée.*